

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUNAY-SOUS-AUNEAU
DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

Conseil Municipal convoqué par courriel le 5 novembre 2021.

L'organisation de la séance du conseil municipal a été prévue dans la salle du foyer communal Jean Moulin, considérant que la salle de la mairie moins spacieuse ne présente pas toutes les garanties pour respecter les règles sanitaires en vigueur dans le cadre de la pandémie Covid-19. Cette information a été notifiée à la Préfecture par courrier et précisée dans la convocation et sur les panneaux d'information municipaux.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : M. Vincent ZOUZOULKOWSKY

Participants : M. Robert DARIEN, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENEQUE, M. Vincent ZOUZOULKOWSKY, Mme Julie DE FRANCQUEVILLE (A quitté la séance à 20h00), M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE.

Absents excusés : M. Alex BORNES (Pouvoir à M. René BONNET), M. Jean-Luc MARIETTE (Pouvoir à Mme Cathy LUTRAT), M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Olivia DEVOS, Mme Fanny LE GALLO, Mme Julie DE FRANCQUEVILLE (A quitté la séance à 20h00 - pouvoir donné à Mme Frédérique SEVESTRE), M. Julien PICHOT.

Points inscrits à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2021.
2. Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).
3. Le point sur les travaux, les programmes en cours et les études.
4. Affaires scolaires.
5. Affaires administratives, financières, environnementales
6. Informations - Communications diverses - Interventions diverses.
7. Dates à retenir.

Début de la séance : 18h40

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire rappelle que les pouvoirs doivent être écrits (article L2121-20 du CGCT). S'ils sont adressés par courrier électronique, une réponse ministérielle précise que le président de séance doit pouvoir identifier avec certitude l'auteur de la procuration. Aussi, il est recommandé de signer la procuration de manière manuscrite et de la transmettre en pièce jointe au courriel (cette disposition avait été communiquée par courriel du 01/12/2020 - extrait de la publication « La vie communale »). Le modèle de pouvoir sera de nouveau communiqué aux élus.

Pour cette séance du Conseil Municipal, les pouvoirs de Mme Olivia DEVOS et de Mme Fanny LE GALLO ne peuvent pas être pris en considération.

Suite à la demande de Mme Fanny LE GALLO, le début de la prochaine séance du Conseil Municipal sera prévu à 19h00 (au lieu de 18h30).

Par ailleurs, il est précisé que les réunions du Conseil Municipal sont organisées régulièrement le mercredi soir au foyer communal depuis la pandémie Covid19. Pour tenir compte des activités professionnelles et personnelles des élus, il peut être envisagé la tenue des séances du Conseil Municipal de manière variable les mardis (mais à la mairie, car le foyer est occupé par une association), les mercredis ou éventuellement les vendredis. L'emploi du temps du secrétariat de la mairie ne permet pas les réunions le lundi soir. Par ailleurs, des réunions à la communauté de communes sont souvent organisées le jeudi (conseils communautaires, comités des maires, commissions des finances, notamment).

Il est rappelé que le planning des réunions est fixé à l'avance et que les élus peuvent donc tenir compte des dates retenues dans leurs agendas. Le planning des réunions du conseil municipal pour le premier trimestre 2022 sera proposé lors de la prochaine réunion fixée au mercredi 15 décembre 2021 à 19h00.

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° 2021_76

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2021 a été diffusé aux élus municipaux, mis en ligne sur le site internet *aunay-sous-auneau.fr*, rubrique *Vie municipale/Le conseil municipal/Procès-verbaux des réunions du conseil municipal* et affiché sur les panneaux municipaux le 5 octobre 2021.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2021 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

(Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, modifiée par délibération du 30 septembre 2020.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2021_809	2-3	Droit de préemption Urbain	12/10/2021	Renoncement au droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré sections AA 12 et AA 13.
2021_810	2-3	Droit de préemption Urbain	12/10/2021	Renoncement au droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré sections AA 6, 7, et 9.
2021_811	2-3	Droit de préemption Urbain	18/10/2021	Renoncement au droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré sections AC 137, 138, 372, 418.
2021_812	2-3	Droit de préemption Urbain	20/10/2021	Renoncement au droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré sections AA 109.
2021_813	2-3	Droit de préemption Urbain	20/10/2021	Renoncement au droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré sections AA 108
2021_814	3-3	Location	20/10/2021	Révision du loyer de l'immeuble impasse de la Colonie au 01/11/2021
2021_815	2-3	Droit de préemption Urbain	22/10/2021	Renoncement au droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AC 231.
2021_816	2-3	Droit de préemption Urbain	05/11/2021	Renoncement au droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AC 53.

3 – LE POINT SUR LES TRAVAUX, LES PROGRAMMES EN COURS ET LES ÉTUDES

A – PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

La consultation publique a été lancée.

Les administrés peuvent consulter le dossier sur le site internet et à la mairie. L'information a été communiquée dans le Fil des Jours, sur PanneauPocket et par voie d'affichage.

La consultation est organisée du 2 au 19 novembre 2021 inclus.

Un registre permettant aux personnes de formuler leurs remarques est à disposition à la mairie. Les administrés peuvent également adresser leurs observations par courrier ou par courriel.

Les élus municipaux et le Cabinet Gilson seront présents le samedi 13 novembre 2021 de 9h à 12h au Foyer Communal pour échanger sur ce programme avec les administrés.

B - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal est informé que l'intervention de l'Entreprise FORTE pour les travaux de peinture est prévue semaine 51/2021.

Le déplacement du compteur d'eau sera prévu (Devis Véolia d'un montant de 1 012,16 € TTC)

Les devis pour la suppression des marches permettant de libérer le trottoir devant l'immeuble vont être étudiés ainsi que le remplacement de la porte par une fenêtre. La sécurisation de l'escalier extérieur sera également examinée.

C - ÉGLISE ST ELOI

- Travaux prioritaires : Les élus ont reçu communication des dossiers des ouvrages exécutés. Les reportages photos permettent de voir le détail des travaux réalisés.

- Rapport de l'expert campanaire : Ce rapport a été communiqué.

Compte tenu des prestations demandées, un entretien par visioconférence a été organisé avec le Cabinet Vade'Mecum (AMO) et Mme De Ponthaud (Maître d'œuvre) le 8 novembre 2021.

Il est regrettable que les services de l'Etat n'aient pas prévu cette expertise avant la réalisation du diagnostic.

Les interventions à prévoir sur les cloches de l'église (une cloche est inscrite au patrimoine classé), vont compliquer le programme. En effet, la cloche classée nécessitera une prestation qui ne pourra être réalisée que dans une fonderie. Parmi les difficultés à signaler : la complexité pour la sortie de la cloche (utilisation d'une grue), le transport de la cloche à la fonderie (en Normandie ou en Savoie...), les délais d'intervention sur cette cloche qui imposeront des frais supplémentaires pour le temps de pose des échafaudages sur le clocher avant les travaux de couverture...

Une mission de maître d'œuvre complémentaire sera également à prévoir pour garantir la bonne exécution des ouvrages.

Il a été convenu dans un premier temps de faire établir un devis estimatif pour cette prestation. Celui-ci sera examiné par les différents services et prestataires impliqués dans ce dossier.

Les élus rappellent que l'ensemble des travaux sur cette église classée auront un coût important et que le budget ne pourra être engagé qu'avec une aide financière très conséquente de l'Etat.

Le Conseil Municipal rappelle également que d'autres besoins sont exprimés et attendus par les habitants : le réaménagement de la place de la mairie, le réaménagement de l'école maternelle (avec l'extension de l'ALSH) et des travaux de voirie notamment. Le budget communal ne peut en aucun cas être réservé exclusivement au programme de l'Eglise, même si plusieurs tranches permettront de répartir la dépense dans le temps.

- Fondation du Patrimoine : Une rencontre est prévue le 24 novembre 2021 à 9h30 à l'Eglise avec un représentant de la Fondation du Patrimoine dans le but de monter un dossier de demande de subvention.

Le Cabinet Vade'Mecum travaille également sur le dossier de demande d'aide financière auprès de la Mission Bern.

D – TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Un rendez-vous est prévu avec l'entreprise TP28 le 17 novembre 2021 à 9h pour les adaptations à apporter concernant le chemin d'accès au cimetière.

Il sera également demandé des devis pour les différentes prestations à réaliser sur la voirie et les trottoirs en vue de préparer les demandes de subvention 2022.

E – PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE RUE DE PARIS

La réception des travaux est prévue le jeudi 18 novembre 2021.

Il est indiqué que la Société Véolia est intervenue récemment pour la reprise d'un raccordement défectueux sur le réseau des eaux usées rue de Paris.

F – TRAVAUX SUR LES BATIMENTS

Les devis sont en cours d'étude pour les travaux de mise aux normes électriques et divers travaux (les remplacements de la porte de l'ancien atelier et d'une porte à l'école élémentaire, la climatisation du local informatique de la mairie, la pose de sous-compteurs électriques).

G – ANTENNE FREE MOBILE

Les travaux ont débuté. La zone humide complique l'intervention de l'entreprise. Il est précisé que le porteur du projet était parfaitement au courant des caractéristiques de cette zone.

H – PROGRAMMES 2022

Une réunion de la commission des travaux est programmée le mardi 23 novembre 2021 à 18h30 à la mairie.

Seront évoqués les travaux susceptibles d'être présentés aux financeurs pour l'obtention des subventions

4 – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT, Adjointe déléguée aux affaires scolaires.

A – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES ÉCOLES DU 19 OCTOBRE 2021

Le compte rendu de la réunion du Conseil des Ecoles du 19 octobre 2021 a été transmis aux élus municipaux.

B – SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La réunion prévue le 10 novembre 2021 avec Yvelines Restauration au sujet de la loi EGalim a été reportée au mercredi 8 décembre 2021, dans l'attente des évolutions du cadre réglementaire qui doit être fixé par l'Etat.

Une expérience est en cours pour organiser deux services distincts (accueil des élèves de maternelle, puis les élèves de primaire). Le but est de permettre la limitation du bruit ainsi que les brassages dans le réfectoire. La difficulté est d'adapter au mieux le temps imparti pour permettre aux élèves de déjeuner dans les meilleures conditions. Les avis des enseignants et du personnel seront recueillis après cette expérience. Il est rappelé que le temps de la pause méridienne n'est pas extensible car il ne doit pas impacter le temps scolaire. Toute modification des horaires d'accueil du temps scolaire doit être étudiée avec les équipes enseignantes et acceptée par les instances de l'éducation nationale. À noter qu'il semble peu commode pour les familles de prévoir des horaires de pause méridienne différents entre les deux écoles.

Concernant le projet de mise en place d'une application permettant les inscriptions en ligne, la proposition de contrat avec un prestataire est à l'étude.

Monsieur Daniel MOREAU évoque l'intérêt de l'article publié récemment dans « l'Eurelien Mag » au sujet de la plateforme « Agrilocal » permettant aux acheteurs publics de commander des produits de qualité en circuit court. Madame Cathy LUTRAT indique qu'il sera possible de travailler en 2022 sur le dossier permettant d'étudier les autres modes de fournitures de repas.

Une personne a été recrutée le 8 novembre 2021 suite à la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2021 pour compléter l'effectif d'encadrement des enfants de maternelle lors de la pause méridienne et pour l'entretien de la salle de motricité, de la bibliothèque, de la salle des associations et des sanitaires de l'atelier. Cette personne pourra intervenir également pour les remplacements en cas d'indisponibilité des agents en charge de l'entretien des locaux.

C – DÉMONSTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DES TABLEAUX NUMÉRIQUES À L'INTENTION DES ÉLUS

En accord avec Madame la Directrice de l'Ecole Élémentaire, Mme Gwenaël BEYE proposera à l'intention des élus, le samedi 20 novembre 2021 à 10h00, une démonstration sur le fonctionnement des tableaux numériques installés depuis la rentrée scolaire.

L'application Beynelu sera également abordée.

Les élus de La Chapelle d'Aunainville ainsi que les délégués des parents d'élèves seront invités.

5 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES, ENVIRONNEMENTALES

A – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Délibération n° 2021_77

Le contrat en cours avec le prestataire en charge de la maintenance du photocopieur s'achèvera en même temps que le contrat de location le 11 février 2022.

Pour mémoire, la commune fait appel à la Société BRC TOSHIBA.

Les caractéristiques du photocopieur actuel donnent satisfaction.

Une consultation auprès de 4 prestataires locaux a été engagée pour un photocopieur équivalent (50 pages/minute) avec les dernières évolutions technologiques (Garantie RGPD, chargeur monopasse recto/verso, écran tactile personnalisable et intuitif).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 octobre 2021. Un récapitulatif comparatif des différentes offres est remis et commenté en séance.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de retenir la proposition de la Société TOSHIBA pour un matériel neuf 5015AC, location sur 21 trimestres.

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire tient à remercier M. Alain BONDON pour sa contribution apportée aux travaux de la commission municipale.

- 20h00 : Mme Julie DE FRANQUEVILLE quitte la séance (Pouvoir donné à Mme Frédérique SEVESTRE)

B – ARRÊTÉ PRÉFECTORAL INSTALLATION CLASSÉE SOCIÉTÉ PANHARD À AUNEAU

Le Conseil Municipal reçoit communication de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant autorisation environnementale, relatif à l'exploitation d'une plateforme logistique située sur le territoire de la commune d'Auneau-Bleury St Symphorien, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce document peut être consulté sur le site internet de la préfecture d'Eure et Loir, avec le lien suivant : <https://www.eure-et->

C – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE POUR SIÉGER À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Délibération n° 2021_78

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°20_07_30 en date du 22 juillet 2020 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France (CCPEIF), portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixant la composition de cette commission à un représentant par commune, quelle que soit sa taille.

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Désigne M. Robert DARIEN en qualité de représentant la commune d'Aunay-sous-Auneau pour siéger à la CLECT de la CCPEIF.
- En cas d'empêchement, Mme Cathy LUTRAT représentera la commune.

D – EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (POUR LA PART COMMUNALE), POUR LES ABRIS DE JARDIN, LES PIGEONNIERS ET COLOMBIERS SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE

Délibération n° 2021_79

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 novembre 2011, le conseil municipal a fixé les modalités d'imposition à la taxe d'aménagement qui s'est substituée à la taxe locale d'équipement, et a défini les conditions d'exonération à cette taxe.

Depuis la loi de finances n°2013-1278 du 29 décembre 2013, une nouvelle exonération facultative de la taxe d'aménagement concernant les abris de jardin peut être actée par les communes. Pour la mise en place de cette exonération, une délibération dans ce sens doit être prise avant le 30 novembre pour l'entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le montant de la taxe d'aménagement pour un abri de jardin peut s'avérer élevé compte tenu du mode de calcul.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'envisager l'exonération de la part communale de cette taxe par souci d'alléger les charges des ménages.

Cette mesure pourrait également inciter les personnes à mieux respecter la législation qui impose le dépôt d'une déclaration préalable pour tous les abris de jardin de plus de 5m².

Il est précisé cependant que la part départementale et la redevance au titre de l'archéologie resteraient en vigueur.

Ainsi, pour un abri de jardin de 10 m², la taxe d'aménagement totale avec la suppression de la part communale passerait (avec la valeur annuelle 2021 du m²) de la somme de 598,26 € à la somme de 214,76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Vu la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 et l'article L331-9 du code de l'urbanisme fixant la liste des exonérations possibles pour la taxe d'aménagement :

- Décide l'exonération de la taxe d'aménagement (pour la part communale) pour les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.
- Dit que cette disposition s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Informe que la part réservée au Conseil Départemental et la redevance archéologique seront toujours en vigueur.
- Dit que les autres dispositions prévues par la délibération du 25 novembre 2011 sont inchangées.
- Dit que la présente délibération sera transmise à la Préfecture, au service de la fiscalité de l'urbanisme de la Direction Départementale des Territoires et à la Direction Départementale des Finances Publiques.

E – FONDATION TEXIER GALLAS

Délibération n° 2021_80

La fondation Texier Gallas, suite aux dernières élections départementales, a décidé de revoir la composition des commissions cantonales d'établissement.

Les commissions cantonales sont composées du maire de la commune siège de l'établissement, d'un conseiller départemental, d'un membre qualifié et d'élus municipaux des communes du canton.

Suite au courriel de Monsieur le Maire d'Auneau-Bleury-St Symphorien en date du 29 octobre 2021, il est proposé la désignation d'un élu municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents et représentés propose la désignation de Mme Frédérique SEVESTRE pour siéger à la commission cantonale d'établissement de la Fondation Texier Gallas.

F – LETTRE DE WKN France – PROJET D'EXTENSION D'UN PARC ÉOLIEN

Délibération n° 2021_81

Par courrier du 26 octobre 2021, la Société WKN France indique qu'elle étudie actuellement un projet d'extension du parc éolien situé à l'Ouest de la commune d'Aunay-sous-Auneau. La Sté WKN sollicite une rencontre avec la municipalité pour présenter son projet. Avant de répondre à la sollicitation de cette société, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur ce projet éolien.

*Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, par 8 voix et 3 abstentions (Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Julie DE FRANCQUEVILLE - pouvoir à Mme Frédérique SEVESTRE - et M. Vincent ZOUZULKOWSKY),
- Émet un avis défavorable à l'extension du parc éolien proposée par la Société WKN France et à tout autre projet éolien sur le territoire communal.*

G – PROJET DE MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

La fixation des heures d'ouverture de la mairie au public est de la compétence du maire et non du Conseil Municipal (CE, 21/09/1990, Amiot, n°76017). En effet, l'arrêté pris par le Maire en ce domaine est une mesure d'organisation du service.

Monsieur le Maire souhaite cependant recueillir l'avis du Conseil Municipal sur une proposition de modification des horaires d'ouverture de la mairie au public. Il est envisagé de prévoir l'ouverture le jeudi après-midi de 13h30 à 17h30 (au lieu de 18h30), le reste sans changement. Cet aménagement est motivé par le fait que la plupart des dossiers traités sont sous forme dématérialisée.

Dans l'hypothèse où la mairie serait de nouveau en charge des dossiers de demandes de cartes d'identité et de passeports, ces horaires pourraient être revus, de même qu'en cas d'ouverture d'une agence postale communale.

Les horaires seraient les suivants :

- Lundi et mercredi de 9h à 12h30
- Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30

(Possibilité de recevoir en dehors de ces horaires sur rendez-vous)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette adaptation des horaires d'ouverture de la mairie au public qui sera actée par un arrêté du Maire.

6 – INFORMATIONS – COMMUNICATIONS DIVERSES – INTERVENTIONS DIVERSES

Communications diverses

Projet de mise en place d'un miroir routier réglementaire pour sécuriser la sortie des véhicules de l'ALSH : Il est proposé de demander cette prestation à la CCPEIF. Le Conseil Municipal donne son accord.

Lettre du Cabinet du Premier ministre au sujet du financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACE)

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2021 et au courrier adressé au ministère et aux parlementaires, le cabinet du premier ministre, par courrier du 3 novembre 2021 a indiqué qu'il n'est plus envisagé de modifier les critères de répartition du fonds de péréquation de l'énergie. La baisse des crédits réservés à l'électrification rurale ne serait donc plus à l'ordre du jour.

Travaux en cours sur l'élaboration du nouveau site internet

Les membres de la commission information communication sont informés régulièrement de l'avancement des travaux et sont sollicités pour apporter leurs remarques et les corrections souhaitées. La finalisation de la maquette est en cours pour la partie webdesign. Le développement des rubriques a commencé. L'espace réservé aux élus sera proposé par le prestataire. Ce nouveau site internet ne sera pas disponible avant la mi-février. Un travail de test sera nécessaire pour s'assurer du bon fonctionnement avec les différents navigateurs et les outils utilisés (tablettes, smartphones, PC, MAC ...).

Bulletin municipal

Mme Cathy LUTRAT signale que les rentrées publicitaires sont compliquées. Le produit collecté ne permettra probablement pas de couvrir le coût total du bulletin.

Mme Frédérique SEVESTRE indique qu'il conviendrait de prévoir une ligne budgétaire pour assurer la réalisation du bulletin, même si les recettes publicitaires sont insuffisantes.

Monsieur le Maire indique que les années précédentes, le démarchage des élus auprès des annonceurs a permis le financement complet des derniers bulletins municipaux. La commune n'est pas riche et ne dispose pas d'entreprises sur son territoire, d'où la nécessité de recourir aux annonceurs hors commune. Monsieur le Maire ajoute que les communes importantes n'ont pas ce souci, car les grandes entreprises présentes sur leurs territoires apportent des aides financières non négligeables pour l'édition des bulletins municipaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est important de continuer de publier le bulletin municipal annuel, mais dans les meilleures conditions financières possibles, car la partie non couverte par les annonceurs est à la charge du budget et donc des administrés.

Des démarches et des relances seront réalisées auprès des annonceurs potentiels (entreprises et prestataires travaillant régulièrement pour la commune notamment).

Mme Cathy LUTRAT confirme le souhait des membres de la commission pour l'attribution d'un budget spécifique aux projets de communication et aux affaires culturelles. Cette proposition fera l'objet d'un débat.

Compte rendu de la réunion trimestrielle à la bibliothèque en date du 26 octobre 2021

Les permanences pour le public et les scolaires ont repris. Les activités du mercredi après-midi en raison des dispositions sanitaires sont encore difficiles à organiser.

Une seule bénévole a repris l'activité pour les permanences.

Il a été demandé au bibliothécaire de réfléchir à des activités à l'intention des seniors pour leur permettre de rompre leur isolement (à l'étude : l'intervention d'un conteur pour adulte).

Projet de cinéma en plein air : Mme Cathy LUTRAT rapporte que des démarches ont été engagées par Mme Olivia DEVOS auprès de CICALIC (Agence Régionale du Centre pour le Livre, l'Image et la Culture numérique). Une demande de subvention a également été déposée à la CCPEIF.

Plan Communal de Sauvegarde : Mme Frédérique SEVESTRE indique que quelques relayeurs d'alerte restent à recenser. Le dossier finalisé sera disponible à la mairie.

Projet de formation aux gestes qui sauvent : À l'initiative du CCAS, un flyer sera distribué pour recenser les personnes de la commune de plus de 15 ans intéressées par cette formation qui pourra être dispensée par la Protection Civile.

INTERVENTIONS DIVERSES

Monsieur Daniel MOREAU interroge sur la décision de ne pas organiser une cérémonie publique à l'occasion du 11 novembre. Monsieur le Maire indique qu'il a tenu à respecter les consignes de la Préfecture qui a prescrit un espace d'un mètre avec le port du masque et un espace de deux mètres sans masque. Cette consigne n'était pas favorable pour le défilé en musique. Par ailleurs, pour le vin d'honneur habituel, le contrôle du passe-sanitaire devait être exigé.

Compte tenu de ces difficultés, de la hausse du taux d'incidence constaté en Eure-et-Loir, et afin de ne pas engager sa responsabilité en cas de propagation du virus notamment pour les enfants des écoles, Monsieur le Maire indique qu'il a préféré encore cette année célébrer le 11 novembre en petit comité sans public (en présence de quelques élus, pompiers et musiciens), en prévoyant la lecture des discours du ministre et de l'UFAC, ainsi que le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.

Il est vrai qu'il convient de s'interroger sur cette cérémonie qui a été organisée par un certain nombre de communes avec la présence du public, suivie parfois d'un repas !

Monsieur Daniel MOREAU demande que soient notées les deux manifestations suivantes :

- Dimanche 5 décembre 2021 : Bourse aux jouets organisée par l'Association Jaune Coquelicot.
- Dimanche 12 décembre 2021 : Marché de Noël par le Comité des Fêtes.

7 – DATES À RETENIR

- Samedi 13 novembre 2021 de 9h à 12h au Foyer communal : Permanence des élus et du Cabinet GILSON pour le projet de réaménagement de la place de la mairie.
- Mercredi 17 novembre 2021 à 9h00 : Rendez-vous avec TP 28 pour les travaux de voirie.
- Mercredi 17 novembre 2021 à 10h00 : Rendez-vous avec la Ste MAMIAS pour le chiffrage indicatif concernant les prestations attendues sur les cloches de l'église.
- Judi 18 novembre 2021 à 14h00 : Réception des travaux du programme de renforcement du réseau d'eau potable rue de Paris.
- Samedi 20 novembre 2021 à 10h à l'école élémentaire : Démonstration sur le fonctionnement des tableaux numériques pour les élus.
- Mardi 23 novembre 2021 à 18h30 à la mairie : Réunion de la commission des travaux pour les programmes 2022.
- Mercredi 24 novembre 2021 à 9h30 à l'Eglise : Visite d'un représentant de la Fondation du Patrimoine.
- Mercredi 24 novembre 2021 à 18h30 à la mairie : Réunion du CCAS.
- Judi 25 novembre 2021 à 17h30 à Ouarville : Réunion du comité des maires de la CCPEIF.
- Mardi 30 novembre 2021 à 19h30 à Epernon : Réunion du Conseil Communautaire.
- Mercredi 8 décembre 2021 à 10h00 à la mairie : Rendez-vous avec Yvelines Restauration au sujet de la loi EGalim.
- Judi 9 décembre 2021 à 9h30 à la mairie : Visite inspection sécurité du travail par le CDG28.
- Mardi 14 décembre 2021 à 18h30 à la mairie : Réunion de la commission sécurité routière (au lieu du 15/12/21).
- Mercredi 15 décembre 2021 à 19h30 au foyer communal : Réunion du conseil municipal.
- Judi 16 décembre 2021 à 9h00 à la mairie : Réunion trimestrielle consacrée aux dossiers eau et assainissement.
- Judi 16 décembre 2021 à 19h30 à Epernon : Réunion du conseil communautaire.
- Mercredi 22 décembre 2021 à 10h00 à la mairie : Réunion de la commission de contrôle des listes électorales.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance

Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau

Vincent ZOUZOULKOWSKY

Robert DARIEN

Signification des sigles répertoriés dans le présent procès-verbal (Par ordre alphabétique)

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

CCAS : Centre Communal d'action Sociale.

CCPEIF : Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

CDG28 : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir.

CE : Conseil d'Etat.

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales.

CICLIC : Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

FACE : Fonds d'Aide aux Collectivités pour l'Electrification rurale.

Loi EGalim : Loi sur les Etats Généraux de l'alimentation.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde.

UFAC : Union Française des Associations de Combattants.

***PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL
« aunay-sous-auneau.fr » rubrique « La vie municipale/Conseil Municipal/Procès-verbaux »
le 17 novembre 2021***